



RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Comme l'exige l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, nous vous présentons les faits saillants du rapport financier 2024 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

FAITS SAILLANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2025.

Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 montrent des revenus de fonctionnement de 24 292 403 \$, soit un écart favorable de 1 076 338 \$ par rapport au budget de l'année 2024. Les revenus d'intérêts de 244 274 \$, les revenus sur l'émission des permis de 465 459 \$ et les revenus sur les droits de mutations de 246 079 \$ de plus que les montants budgétés expliquent en grande partie l'écart favorable sur les revenus à ce qui avait été anticipé.

Les dépenses incluant le remboursement de la dette à long terme, mais sans tenir compte de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés totalisent 22 910 962 \$, soit une différence de 62 788 \$ par rapport au montant budgété de 22 848 174 \$. De ce montant, 10 846 678 \$ (incluant l'achat d'eau) représente la quote-part de notre municipalité aux services d'agglomération de Montréal et 141 766 \$ représente notre part aux services de la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M). Ces dépenses représentent environ 47% des dépenses de fonctionnement de notre municipalité.



En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.) incluant les écarts cités ci-dessus, les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 987 766 \$ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'élevait à 5 422 210 \$ et la partie affectée était de 12 123 881 \$. La Ville disposait également d'un montant de 1 442 969 \$ dans son fonds de roulement. La Ville dispose donc de réserves financières totalisant 18 989 060 \$ pour parer à des éventualités futures.

IMMOBILISATIONS

Lors de l'exercice 2024, la Ville a réalisé des investissements en immobilisations au montant de 14 700 944 \$. Parmi les projets, nous pouvons noter une partie ci-dessous :

Les investissements en transport, aménagement, urbanisme et développement :

- Réfection du boul. Industriel et Daoust de 1 690 299 \$
- Le projet de stabilisation des berges Kelso et promenade de 8 430 476 \$
- Les dépenses d'installation des feux de circulation sur le boul. des Anciens-Combattants de 222 025 \$

Les investissements en loisir et culture :

- Aménagement du parc Robillard phase 2 de 1 177 933 \$
- Aménagement du parc Aumais de 879 716 \$
- Aménagement du parc Robillard de 179 457 \$
- Le projet de réaménagement pour des terrains de tennis léger de 67 822 \$



- Scène pour les spectacles et autres de 448 669 \$

Les investissements d'achat d'équipement et de véhicules :

- Fourniture d'un tracteur à chenilles pour le déneigement de 231 629 \$
- Fourniture d'un véhicule Ford F150 XL (2024) de 56 557 \$
- Achat d'un tracteur à gazon de 59 139 \$
- Achat des équipements de feux de circulation sur le boul. des Anciens-Combattants 189 500 \$

DETTES

Au 31 décembre 2024, l'endettement net à long terme de l'administration municipale incluant les travaux à financer de la municipalité est de 22 369 050 \$. Cet endettement représente 1,71 % du montant de la valeur imposable des immeubles selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue au 6 janvier 2025 comparativement à 1,90% en 2022 et 1.39% en 2023. Pour une municipalité dont la population est supérieure à 1 500 habitants et inférieure à 5 000 habitants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation préconise un taux d'endettement inférieur à 6%. Il est à noter que cet endettement exclut la part de Sainte-Anne-de-Bellevue de l'endettement total à long terme de l'agglomération de Montréal et des autres organismes.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Pour l'exercice 2024, la rémunération faite par la municipalité pour la maire excluant les charges sociales s'élevait à 40 913 \$ et l'allocation de dépenses était de 19 422 \$. Quant aux conseillers, pour la même année, la rémunération par conseiller excluant les charges sociales était de 13 637 \$ et de 6 819 \$, soit 50 % de la rémunération pour l'allocation de dépenses.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2024

La firme Daniel Tétreault, CPA auditeur agissait à titre d'auditeur indépendant des registres comptables de la Ville. Après avoir effectué son audit selon les normes généralement reconnues du Canada, l'opinion suivante a été émise : « À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Le rapport financier 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant ont été transmis le 22 mai 2025 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et sont disponibles sur le site web de la Ville. Le présent rapport du Maire sera également déposé sur le site internet de la Ville.

Me Paola Hawa,

Maire